MAIRIE DE MANSAC
Le Bourg
19520 MANSAC

Tél : 05.55.85.21.54
Fax : 05.55.85.35.97

Arrêté du 09 Avril 2018

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mansac

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.123-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 Août 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 2015 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Corrèze,

Arrête

Article 1er : le plan local d'urbanisme de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été annexé au dossier du Plan local d'urbanisme, l'arrêté préfectoral du 27 Juillet 2015 portant révision du classement sonore de transports terrestres du département de la Corrèze.

Article 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 : copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet.

Le Maire :

Isabelle DAVID

MAIRIE DE MANSAC
19520

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	ARRETE MODIF PLU TRANSPORTS TERRESTRES
Date de transmission de l'acte :	09/04/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2018
Numéro de l'acte :	AR-04-2018-001 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	019-211912407-20180409-AR-04-2018-001-AR
Date de décision :	09/04/2018
Acte transmis par :	Isabelle DAVID
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Matière de l'acte :	2. Urbanisme 2.1. Documents d urbanisme